



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°72 du 1^{er} juillet 2015

Evolution du formulaire de demande d'attestation, Nouveau module avec SMS de suivi de dossier depuis le 8 juin 2015

Madame, Monsieur, Chers Collectionneurs, Chers Amis,

Depuis le 1^{er} juin, nous avons fait évoluer légèrement le formulaire de demande d'attestation que vous trouverez sur le site www.ffve.org à la rubrique habituelle « Demandez votre attestation pour obtenir une carte grise de collection ».

Merci de le compléter à l'écran, et de l'imprimer une fois renseigné, plutôt que de l'imprimer et le renseigner à la main, ceci dans un souci de lisibilité des données.

La grande nouveauté de 2015, annoncée lors de notre AG en février concerne l'information de réception du dossier par nos services en temps réel via un SMS de la FFVE (à la condition qu'un numéro de GSM soit indiqué sur la demande) et le suivi du dossier en cas de retours.

Pour informer le demandeur de la bonne réception de son dossier, le SMS comporte les mentions suivantes :

FFVE → Demande attestation FFVE au nom de xxxxx réceptionnée le xx/yy/2015 sous le numéro N°ZZZZZ : semble complet après 1^{ère} analyse, en traitement → **si le dossier semble complet**

FFVE → Demande attestation FFVE au nom de xxxxx réceptionnée le xx/yy/2015 sous le numéro N°ZZZZZ : incomplet, retournée au demandeur → **si le dossier est incomplet**

Sur le site www.ffve.org en bas de page, rubrique nous contacter, mention :

**** important à lire suite à votre demande d'attestation **** (depuis le 08 juin 2015) :

Vous avez reçu un sms vous indiquant dossier "incomplet, retourné au demandeur" :

Ce n'est pas la peine de nous contacter par email,

Vous allez recevoir votre dossier sous peu par courrier vous indiquant les éléments manquants ou incorrects.

> Vous avez reçu un sms vous indiquant dossier "complet, en traitement" :

Ce n'est pas la peine de nous contacter par email,

Votre dossier va bien être traité dans l'ordre des arrivées (entre 4 et 8 semaines vu le nombre important de dossiers incomplets).

Pour le suivi de votre demande d'attestation : cliquer sur ce lien.

Au sujet des dossiers des dossiers incomplets, ils sont toujours de l'ordre de 40%, ce qui ne fait qu'augmenter le délai de leur traitement. Dans le même temps, les demandes d'attestation ont augmenté de plus de 30 % depuis le début de l'année par rapport à l'an dernier. Cependant, nous sommes parvenus à réduire les délais de traitement des dossiers, de l'ordre de 4 semaines pour les particuliers, celui des professionnels restant en moyenne de l'ordre de 48 heures.

Nous profitons de cette opportunité pour vous souhaiter un bel été.

Très cordialement,

Laurent Hériou
Directeur Général

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités